



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

**2019-06-17**

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 11 juin 2019, à 19 h 00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Lucie Lavoie Thomas Lavoie  
France Nicolas Luc Beauchamp James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp.

Monsieur le maire Carol Fortier est absent.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Cindy Bélanger Audy, secrétaire trésorière adjointe sont également présentes.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Mot du maire ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Suivi des dossiers ;
- 4- Questions des membres du Conseil ;
- 5- Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 7- Présentation ;
- 8- **FINANCES :**
  - 8.1 Adoption des comptes à payer ;
  - 8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement ;
  - 8.3 Présentation du surplus libre au 31 décembre 2018 (infos) ;
  - 8.4 Changement de signataires – Signature des effets bancaires ;
- 9- **1<sup>ER</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**
  - 10.1 **LÉGISLATION**
    - 10.1.1 Faits saillants – Bilan financier 2018 ;
  - 10.2 **ADMINISTRATION**
    - 10.2.1 Demande de carte VISA Desjardins – Directrice générale ;
    - 10.2.2 Site internet (infos) ;
    - 10.2.3 Entretien du Patrimoine Sedbergh School – Petites cabanes ;
    - 10.2.4 Demande d'aide financière – Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours (infos) ;
    - 10.2.5 Adhésion ADMQ – Directrice générale et secrétaire-trésorière ;
    - 10.2.6 Autorisation de gestion et de modifications – Revenu-Québec ;
    - 10.2.7 Autorisation de gestion et de modifications – Revenu-Canada ;
    - 10.2.8 Autorisation de gestion et de modifications – Hydro-Québec ;
    - 10.2.9 Autorisation de gestion et de modifications – Accès D ;
    - 10.2.10 Autorisation de gestion et de modifications – Régime volontaire épargne retraite (RVER) ;
    - 10.2.11 Autorisation de gestion et de modifications – Assurances collectives ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

**10.2.12** Demande d'accès – CLIC SÉCUR ;

**10.2.13** Rapport d'audit spécial – Collecte sélective ;

**10.2.14** Comité Avenir de la Paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours ;

**10.2.15** Sauvegarde externe de sécurité ;

**10.3 INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**

**10.3.1** Module d'alerte – Modellium (infos) ;

**10.3.2** Demande de rapport budgétaire incendie à la Municipalité de Fassett ;

**10.3.3** Projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers ;

**10.4 AQUEDUC**

**10.5 URBANISME**

**10.5.1** Barrages de castors (infos) ;

**10.5.2** Demande de rétrocession – Lot 5 361 473 ;

**10.6 VOIRIE**

**10.6.1** RIIRL (infos) ;

**10.6.2** Appel d'offre général pour travaux publics (Côte Azélie – Tronçon 3) ;

**10.6.3** Signalisation agricole ;

**10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE**

**10.8 HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.8.1** Affichage point de dépôt officiel ARPE-QUÉBEC ;

**11 COMITÉS :**

**11.1 Bibliothèque ;**

**11.1.1** Statistiques 2018 – Bibliothèque municipale de Fassett - Notre-Dame-de-Bonsecours ;

**11.2 Loisirs ;**

**11.2.1** Pique-Nique familial – Kenauk Nature (infos) ;

**11.3 Corporation des loisirs Papineau (CLP) ;**

**11.4 Comité Famille ;**

**11.4.1** Demande d'aide financière – Programme Nouveaux Horizons ;

**11.5 Journal Le Bonsecours ;**

**12 AFFAIRES NOUVELLES :**

**12.1** Achat d'une banque d'heures – Infotech ;

**12.2** Service d'entraide municipal ;

**12.3** Demande de budget discrétionnaire

**12.4** Super fête Marius Fournier (infos).

**13 2 IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 10 minutes)**

**14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-06-135**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.



**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2019**

**2019-06-136**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que le procès-verbal du 14 mai soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

**NOTE : Le maire suppléant monsieur Denis Beauchamp président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU**

Aucune information n'est soumise par le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp.

**7- PRÉSENTATION**

Aucune présentation...

**8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**2019-06-137**

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, ainsi que directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la Municipalité.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.*

LÉGISLATION	208,73 \$
ADMINISTRATION	3 313,89 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	6 505,10 \$
VOIRIE	16 928,15 \$
URBANISME	2 942,43 \$
AQUEDUC	1 051,59 \$
VIDANGES ET RECYCLAGE	622,62 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	400,00 \$
SALAIRES & COTISATIONS	48 169,74 \$
QUOTE PART / REMBOURSEMENT	
IMMOBILISATION VOIRIE	
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>80 142,25 \$</b>



**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **8.2 ADOPTION DE L'ETAT DES ACTIVITES DE FONCTIONNEMENT**

**2019-06-138**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil adopte l'état des activités financières au 31 mai 2019, tel que présenté.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **8.3 PRÉSENTATION DU SURPLUS LIBRE AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Monsieur le maire suppléant, Denis Beauchamp, a expliqué la composition du surplus libre au 31 décembre 2018, en tenant compte des sommes réservées pour le fonds Sedbergh et le fonds sablière-gravière.

#### **8.4 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES – SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

**2019-06-139**

**CONSIDÉRANT** l'embauche de madame Lorraine Briand à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination des personnes autorisées à signer les effets bancaires ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

**ET RÉSOLU**

Que les personnes autorisées à signer les chèques ainsi que les autres effets bancaires pour le folio 600217 sont les suivantes : monsieur le maire, Carol Fortier, ou en l'absence de celui-ci, monsieur Denis Beauchamp, lequel agit à titre de maire suppléant de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, ou en l'absence de celle-ci, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy.

Que cette résolution abroge toute résolution à cet effet, antérieure à l'adoption de la présente.

Et qu'une copie de la présente soit acheminée à la Caisse populaire Desjardins de la Petite-Nation.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

#### **9- QUESTION DU PUBLIC**

Aucune question...



**10.1.1 FAITS SAILLANTS – BILAN FINANCIER 2018**

**2019-06-140**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que les membres du conseil municipal acceptent le mot du maire tel que soumis

**Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours**

Chères citoyennes et citoyens,

Je vous présente le rapport de l'administration municipale, les états financiers démontrent un surplus de l'exercice pour l'année 2018, au montant de 92 962 \$. Ce surplus provient par ailleurs des droits de mutations immobilières à recevoir, locations de salles, subventions reçues et autres.

Nous avons décidé d'affecter cette somme à l'amélioration ainsi qu'à l'entretien de notre réseau routier municipal.

Comme l'année précédente, c'est avec beaucoup de fierté que je vous annonce que les vérificateurs externes de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton n'ont émis aucune réserve quant à la gestion de notre municipalité.

L'année 2018 a été une grosse année de réorganisation au niveau de la gestion administrative. Il me fait un grand plaisir d'accueillir notre nouvelle directrice générale, madame Lorraine Briand.

Suite à l'adoption de notre nouvelle Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés (PFM et MADA), vous pourrez constater que les dispositions ainsi que le plan d'action de notre politique amèneront une vision d'amélioration des services offerts à la population.

Je trouve également important que vous preniez connaissance que les quotes-parts de la MRC de Papineau ont augmentés de 17 % pour l'année 2019.

En terminant, je tiens personnellement à vous souligner que la santé financière de notre municipalité se porte bien, et ceci grâce à des normes de gestion rigoureuse et à des efforts d'amélioration continus.

Soyez assurés que votre conseil municipal continuera à planifier le plus efficacement possible afin de vous offrir les meilleurs services municipaux possibles et principalement, en respectant la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

Merci sincèrement à tous de votre confiance.

Votre maire, Carol Fortier

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

**10.2.1 DEMANDE DE CARTE VISA DESJARDINS – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**2019-06-141**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'effectuer une demande de carte de crédit ;

**EN CONSÉQUENCE :**



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

### ET RÉSOLU

Que ce conseil demande une carte de crédit Visa Desjardins au montant de 5 000\$ émise au nom de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand.

Que ce conseil autorise, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand et/ou la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy à signer les documents nécessaires à cette demande.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### 10.2.2 SITE INTERNET

Le conseil municipal est heureux d'informer ses concitoyennes et concitoyens que le site internet de la municipalité est maintenant accessible et regorge d'informations pertinentes. Un merci spécial est adressé à madame Cindy Bélanger Audy pour sa remarquable participation à son élaboration.

### 10.2.3 ENTRETIEN DU PATRIMOINE SEDBERGH SCHOOL – PETITES CABANES

**2019-06-142**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est garante du patrimoine de l'école Sedbergh ;

**CONSIDÉRANT** la détérioration des petites cabanes qui étaient anciennement sur le site de ladite école ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

### ET RÉSOLU

Que monsieur Luc Beauchamp assurera la restauration des petites cabanes et que les frais associés à cette dépense soient pris à même le budget du fonds Sedbergh/Bonsecours.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### 10.2.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Une demande d'aide financière a été adressée à la municipalité, puisque par le passé, le conseil municipal a soutenu régulièrement la Fabrique, il a été convenu que le conseil ne donnera pas suite à cette demande.

### 10.2.5 ADHÉSION ADMQ - DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**2019-06-143**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité aimerait procéder à l'adhésion de madame Lorraine Briand, à l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ), pour l'année 2019 ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

### ET RÉSOLU :





## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Que ce conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de l'adhésion 2019, au montant de 887 \$ plus taxes, pour madame Lorraine Briand.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10.2.6 AUTORISATION DE GESTION ET DE MODIFICATIONS – REVENU-QUEBEC**

**2019-06-144**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, auprès de Revenu-Québec et que conséquemment à cette demande, l'accès de l'ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Latourelle soit révoqué ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

**ET RÉSOLU**

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, auprès de Revenu-Québec.

Et que cette résolution est valide jusqu'à révocation de cette dernière par le conseil municipal.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10.2.7 AUTORISATION DE GESTION ET DE MODIFICATIONS – REVENU-CANADA**

**2019-06-145**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, auprès de Revenu-Canada et que conséquemment à cette demande, l'accès de l'ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Latourelle soit révoqué ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

**ET RÉSOLU**

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, auprès de Revenu-Canada.

Et que cette résolution est valide jusqu'à révocation de cette dernière par le conseil municipal.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**



**Adoptée à l'unanimité.**

**10.2.8 AUTORISATION DE GESTION ET DE MODIFICATIONS – HYDRO-QUEBEC**

**2019-06-146**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, auprès d'Hydro-Québec et que conséquemment à cette demande, l'accès de l'ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Latourelle soit révoqué ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU**

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, auprès d'Hydro-Québec.

Et que cette résolution est valide jusqu'à révocation de cette dernière par le conseil municipal.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

**10.2.9 AUTORISATION DE GESTION ET DE MODIFICATIONS – ACCÈS D**

**2019-06-147**

**ATTENDU** que la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours a adhéré à Accès D Affaire et à cette occasion a nommé madame Suzie Latourelle comme administratrice principale ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administratrice principale ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit désignée administratrice principale, en remplacement de madame Suzie Latourelle aux fins d'utilisation du service Accès D Affaire et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.2.10 AUTORISATION DE GESTION ET DE MODIFICATIONS – RÉGIME VOLONTAIRE ÉPARGNE RETRAITE (RVER)**

**2019-06-148**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier du Régime volontaire épargne retraite (RVER) de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours et





## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

que conséquemment à cette demande, l'accès de l'ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Latourelle soit révoqué ;

### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

### **ET RÉSOLU**

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier du Régime volontaire épargne retraite (RVER) de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Et que cette résolution est valide jusqu'à révocation de cette dernière par le conseil municipal.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

### **10.2.11 AUTORISATION DE GESTION ET DE MODIFICATIONS – ASSURANCES COLLECTIVES**

**2019-06-149**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier des assurances collectives de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ;

### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

### **ET RÉSOLU**

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier des assurances collectives de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Et que cette résolution est valide jusqu'à révocation de cette dernière par le conseil municipal.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10.2.12 DEMANDE D'ACCÈS – CLIC SÉCUR**

**2019-06-150**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à demander un code d'utilisateur pour effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, auprès de Clic Sécur et que conséquemment à cette demande, l'accès de l'ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Latourelle soit révoqué ;

### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

### **ET RÉSOLU :**



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à demander un code d'utilisateur pour effectuer la gestion et les modifications qu'elle juge pertinentes dans le dossier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, auprès de Clic Sécur.

Et que cette résolution est valide jusqu'à révocation de cette dernière par le conseil municipal.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10.2.13 RAPPORT D'AUDIT SPÉCIAL – COLLECTE SÉLECTIVE**

**2019-06-151**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'avoir un audit spécial pour l'obtention de la redevance des matières résiduelles de RECYC-Québec ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, soit mandatée pour demander à la firme Raymond Chabot Grant Thornton un audit spécial de la collecte sélective et est autorisée à déboursier les coûts relatifs à cette dépense.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10.2.14 COMITE AVENIR DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

Madame France Nicolas, paroissienne, fait rapport des dernières activités du comité Avenir de la Paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours. Plusieurs alternatives sont étudiées afin de rentabiliser l'utilisation de l'édifice.

### **10.2.15 SAUVEGARDE EXTERNE DE SÉCURITÉ**

Afin de protéger les documents électroniques de la municipalité, le conseil municipal demande à madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière de s'informer des coûts relatifs à la prise externe d'une copie de sauvegarde de ses documents. Plus d'informations vous seront remises à la prochaine séance du conseil municipal.

#### **10.3.1 MODULE D'ALERTE – MODELLIUM**

Ce dossier est reporté au prochain conseil municipal.

#### **10.3.2 DEMANDE DE RAPPORT BUDGÉTAIRE INCENDIE À LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT**

**2019-06-152**

**CONSIDÉRANT** l'article 5 de l'entente qui prévoit le dépôt d'un rapport annuel des activités du Service de protection et de prévention incendie ;

**CONSIDÉRANT** l'article 13 de l'entente qui prévoit au plus tard le 15 avril de chaque année, le dépôt d'un rapport annuel des états financiers relatifs au



Service de protection et de prévention incendie pour le dernier exercice financier et vérifié par un vérificateur professionnel ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que les membres du conseil municipal mandatent madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière, à entreprendre des démarches avec la Municipalité de Fassett afin d'obtenir copie des rapports.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.3.3 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'OFFRE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS**

**2019-06-153**

**ATTENDU** les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec, ainsi que l'article 468 faisant référence à la Loi sur les cités et villes du Québec ;

**ATTENDU** que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales ;

**ATTENDU** qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 18 juin 2019 ;

**ATTENDU** le projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution ;

**ATTENDU** la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

**QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

**QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

**ET QUE :**

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.



**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **10.5.1 BARRAGE DE CASTORS**

Monsieur Denis Beauchamp, maire suppléant, rappelle aux contribuables l'importance d'aviser la municipalité si vous vous apercevez qu'un barrage de castor s'érige sur votre propriété.

#### **10.5.2 DEMANDE DE RETROCESSION – LOT 5 361 473**

**2019-06-154**

**CONSIDÉRANT** qu'un lot appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ) aux abords du chemin Saint-Hyacinthe permettrait à la Municipalité d'aménager un coin repos pour les usagers de la route ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire acquérir le lot 5 361 473 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours demande ministère des Transports du Québec, la rétrocession du lot 5 361 473 afin d'y aménager espace de repos.

Que les membres du conseil municipal mandatent madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière, à entreprendre des démarches avec le ministère des Transports du Québec relativement à cette demande de rétrocession.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **10.6.1 RIIRL**

Une lettre a été acheminée à la municipalité nous avisant que notre demande pour la réfection du chemin Saint-Hyacinthe est toujours active et sera conservée. Étant donné que le budget 2019-2020 est épuisé, le ministère des Transports nous avisera dès que les nouveaux budgets seront disponibles.

#### **10.6.2 APPEL D'OFFRE GÉNÉRAL POUR TRAVAUX PUBLICS (CÔTE AZÉLIE – TRONÇON 3)**

Le dossier est reporté au prochain conseil.

#### **10.6.3 SIGNALISATION AGRICOLE**

**2019-06-155**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-05-106 de la MRC de Papineau selon son plan de développement de la zone agricole (PDZA) il a été convenu avec l'Union des Producteurs agricoles (UPA) qu'une stratégie soit développée afin de sensibiliser les usagers de la route sur les risques associés à la circulation en milieu agricole ;

**CONSIDÉRANT** qu'un des emplacements retenus pour l'installation d'un panneau est le long de la route 323 vers le nord à la sortie de l'autoroute 50 soit sur le territoire de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours ;

**CONSIDÉRANT** que les frais d'achat du panneau et de deux poteaux sont entièrement remboursés par la MRC de Papineau ;



**CONSIDÉRANT** que la municipalité a la possibilité d'ajouter son logo pour une somme de 50,54 \$ plus taxes ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit obtenir les autorisations du ministère des Transports du Québec (MTQ) nécessaires à l'installation du panneau dans l'emprise de la route 323 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée afin d'acquérir un panneau et d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ).

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.8.1 AFFICHAGE POINT DE DÉPÔT OFFICIEL – ARPE-QUÉBEC**

**2019-06-156**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours est officiellement reconnu comme étant un point de dépôt de l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE)

**CONSIDÉRANT** que l'association accorde gracieusement l'acquisition de deux panneaux publicitaires ;

**CONSIDÉRANT** qu'un panneau sera installé au coin du chemin de l'Hôtel-de-ville et du chemin Saint-Hyacinthe et que le deuxième panneau sera installé sur la route 148 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation du ministère du Transport du Québec (MTQ) est nécessaire pour l'installation du panneau dans l'emprise de la route 148 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU**

Que madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit mandatée afin d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'installation du panneau dans leur emprise.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.1.1 STATISTIQUES 2018 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE FASSETT - NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

Le rapport annuel des statistiques 2018 de la bibliothèque Fasset/Notre-Dame-de-Bonsecours est déposé.

**11.2.1 PIQUE-NIQUE FAMILIAL – KENAUK NATURE**

Madame la conseillère France Nicolas nous informe du déroulement de la journée et le conseil se partage les diverses tâches. Des prix de participations sont prévus et le budget alloué pour l'activité est respecté.





### **11.3. CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU (CLP)**

Monsieur Denis Beauchamp nous fait rapport de la rencontre de l'assemblée générale annuelle de la Corporation des loisirs Papineau.

#### **11.4.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

**2019-06-157**

**CONSIDÉRANT** la résolution municipale 2019-04-104, relative à l'adoption de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'effectuer une demande d'aide financière auprès du Programme Nouveaux Horizons ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal autorise la demande d'aide financière pour un volet d'insonorisation de la salle communautaire, ainsi qu'un volet pour l'actualisation d'un système Bluetooth, Wi-Fi et Karaoké ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

#### **ET RÉSOLU :**

Que la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle et que les membres de ce conseil autorisent la demande d'aide financière.

Que les membres du conseil confirment que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée et qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

Et que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe madame Cindy Bélanger Audy, à défrayer les coûts relatifs à la réalisation de ce projet, pour et au nom de la Municipalité.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière, émet un certificat de crédit à cet effet.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **11.5 JOURNAL LE BONSECOURS**

Madame France Nicolas fait un retour sur la parution du dernier numéro du journal Le Bonsecours. Monsieur Ippersiel a été très touché par l'article paru lors de la dernière édition. Madame Nicolas mentionne qu'il serait opportun que lors des prochaines éditions que les noms des employés ainsi que leurs numéros de poste soient mentionnés afin de faciliter l'accès de ceux-ci pour les citoyennes et citoyens.





### **12.1 ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES – INFOTECH**

**2019-06-158**

**CONSIDÉRANT** que suite à la formation de trois jours de la directrice générale et secrétaire-trésorière, la banque de temps annuelle a été épuisée ;

**CONSIDÉRANT** que les frais exigibles lors des appels de soutien sont beaucoup plus onéreux lorsqu'il n'y a pas de banque de temps de prévue ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

#### **ET RÉSOLU :**

Que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand, à défrayer les coûts relatifs à l'achat d'une banque de temps de 26 heures au montant de 1960 \$ plus taxes applicables, auprès de la firme Infotech ;

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière, émet un certificat de crédit à cet effet.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **12.2 SERVICE D'ENTRAIDE MUNICIPAL**

**2019-06-159**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a adhéree à la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés (PFM MADA) ;

**CONSIDÉRANT** les différents besoins d'accompagnement pour certains contribuables ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

#### **ET RÉSOLU :**

Qu'un comité soit formé pour analyser la possibilité de la création d'un service d'entraide municipal et que les résultats de cette étude soient présentés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **12.3 DEMANDE DE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ**

**2019-06-160**

**CONSIDÉRANT** que lors du dîner avec monsieur le Premier ministre du Québec François Legault, le 7 juin dernier, il fut mentionné que des budgets discrétionnaires étaient disponibles dans chacune des circonscriptions ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport d'inspection de la Côte Azélie ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait urgent d'assurer certaines réfections dans la Côte Azélie ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

#### **ET RÉSOLU :**



Qu'une démarche soit entreprise auprès de monsieur le ministre responsable de l'Outaouais, Mathieu Lacombe afin de placer une demande d'aide financière pour l'entretien de la Côte Azélie et d'obtenir de l'informations sur les modalités entourant cette aide financière.

**NOTE : Le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **12.4 SUPER FÊTE MARIUS FOURNIER**

Une demande d'aide financière pour la réalisation de la 16<sup>e</sup> édition de la Super fête Marius Fournier a été présentée à la municipalité.

La municipalité reçoit beaucoup de demandes d'aide financière par année et considère qu'elles sont toutes importantes.

Dans le but d'une saine gestion, il est suggéré que toutes les demandes qui ont été reçues et seront reçues d'ici le prochain exercice budgétaire soient compilées dans un tableau afin que le conseil municipal ait une vue d'ensemble de toutes les demandes et qu'il puisse dès lors prendre une décision éclairée.

#### **13. 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19h55 à 20h04.

Première question : Changement de vitesse sur la route 148.

Deuxième question : Protection des rives – digue d'Hydro Québec.

#### **14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-06-161**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20h05.

**Adoptée.**

  
Denis Beauchamp  
Maire suppléant

  
Lorraine Briand  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière